



Rainforest Foundation  
Norwège

Photo: Johan Wichagen

# *Insuffisance des financements*

*Sous forme de dons, en faveur des peuples autochtones  
et des communautés locales pour garantir leurs droits  
fonciers et de gestion des forêts dans les pays tropicaux  
(2011-2020)*

*RÉSUMÉ EN FRANÇAIS DU RAPPORT "FALLING SHORT"*



# Résumé exécutif

Le monde fait face à deux crises urgentes et interconnectées : le changement climatique et la perte accélérée de la biodiversité. C'est dans les forêts tropicales que l'on peut voir le plus clairement les interconnexions entre ces deux crises et les solutions à ces crises.

Ces écosystèmes vastes et complexes sont riches en carbone et abritent plus de la moitié des espèces terrestres du monde. De façon alarmante, les forêts tropicales sont détruites à un rythme élevé.

La déforestation et la dégradation des forêts tropicales représentent environ 15 pour cent des émissions annuelles de gaz à effet de serre. Une récente étude de la Rainforest Foundation Norway a révélé qu'un tiers de la superficie des forêts tropicales a été perdu, tandis qu'un autre tiers est dégradé, ne laissant qu'un tiers intact<sup>1</sup>.

Protéger et restaurer ce qui reste doit être un élément clé de toute stratégie efficace pour adresser les crises jumelles du climat et de la biodiversité.

Les forêts tropicales sont également le lieu de vie de peuples autochtones et de communautés locales (PACL) qui gèrent ces forêts de manière durable depuis des générations, mais dont les terres et les droits sont de plus en plus menacés.

Les études démontrent que les PACL, dont les droits fonciers et de gestion des forêts sont reconnus, comptent parmi les meilleurs protecteurs des forêts au monde. Les bénéfices tirés de la gestion par les PACL, pour le climat, la biodiversité et le développement durable, sont significatifs, rentables, et ont peu d'effets secondaires négatifs sur la nature ou les personnes, comme le démontrent des preuves scientifiques de plus en plus nombreuses, reconnues à la fois par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Les PACL contribuent peu aux émissions de gaz à effet de serre, tout en préservant certaines des plus grandes réserves de carbone de la

planète présentes sur leurs terres. En résumé, les PACL sont des partenaires essentiels dans la lutte contre le changement climatique. Dans le même temps, leurs terres sont de plus en plus menacées.

Malgré cela, les questions de droits fonciers des PACL et de leur gestion des forêts ont reçu peu de financements de la communauté internationale par rapport aux besoins existants et par rapport à d'autres objectifs environnementaux. Ce rapport révèle que les projets qui appuient les droits fonciers et la gestion des forêts par les PACL ont reçu environ 2,7 milliards de dollars entre 2011-2020, provenant de bailleurs bilatéraux et multilatéraux et d'organisations philanthropiques privées, soit seulement 270 millions de dollars par an. Cela représente moins d'un pour cent de l'aide publique au développement (APD) pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques au cours de la même période.

Jusqu'à présent, la plupart des financements décaissés pour les droits fonciers des PACL et leur

1) RFN. 2020. "State of the Tropical Rainforest" [État de la forêt tropicale] <https://d5i6is0eze552.cloudfront.net/documents/Publikasjoner/Andre-rapporter/State-of-the-Tropical-Rain-forest-2020-Rainforest-Foundation-Norway.pdf?mtime=20210311130033>

gestion des forêts transitent par de grands intermédiaires ou sont parties de programmes plus vastes, où les organisations des PACL ne peuvent recevoir que de petites subventions.

Ainsi, seule une petite fraction parvient aux organisations des PACL elles-mêmes. Parmi tous les projets identifiés dans cette étude, seuls 17 pour cent ont inclus le nom d'une organisation de PACL dans la description de la mise en œuvre du projet. Cela équivaut à une moyenne de 46,3 millions de dollars par an dans les tropiques.

Environ la moitié du financement total est acheminé au travers d'institutions multilatérales. Au-delà des institutions multilatérales, les 10 principaux intermédiaires des bailleurs les plus importants sont une combinaison de grandes ONG internationales, d'agences des Nations Unies et de sociétés de conseil – pas d'organisations de PACL. Historiquement, les institutions multilatérales ont réussi de manière limitée à atteindre directement les PACL. Par exemple, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale n'a décaissé qu'un pour cent de son financement total à des organisations des PACL.

Pour donner aux PACL les moyens de protéger efficacement les forêts, il faut faire davantage. La Rights and Resources Initiative (RRI) a identifié 24 pays prêts pour des projets au niveau national ou sous-national visant à mettre en œuvre des réformes du régime foncier forestier, qui requièreraient selon les estimations environ 8 milliards de dollars pour la cartographie, la délimitation et la délivrance de titres sur les terres autochtones et communautaires.<sup>2</sup>

Ce rapport identifie que sur les 2,7 milliards de dollars dépensés pour les droits fonciers des PACL et leur gestion des forêts, seuls 11 pour

***“Une récente étude de la Rain-forest Foundation Norway a révélé qu'un tiers de la superficie des forêts tropicales a été perdu, tandis qu'un autre tiers est dégradé, ne laissant qu'un tiers intact”.***

cent ont été décrits comme visant à promouvoir la sécurité foncière. Cela représente 3 pour cent de ce que RRI a identifié comme étant nécessaire pour une réforme transformationnelle du régime foncier.

Relativement peu de bailleurs accordent priorité aux droits fonciers des PACL et à leur gestion des forêts dans le cadre de leur aide au développement. Les États-Unis et la Norvège ont été les principaux contributeurs en termes absolus, suivis par d'autres bailleurs importants, dont l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suède.

Compte tenu de sa participation à l'Aide publique au développement (APD) totale, la Norvège appuie les droits fonciers des PACL et leur gestion des forêts à un taux bien plus élevé que l'Allemagne et le Royaume-Uni. L'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis ont tous indiqué qu'ils augmenteraient leurs financements pour les objectifs en matière de climat et de biodiversité. Un soutien accru en faveur des droits fonciers des PACL et de leur gestion des forêts devrait être un élément clé de cet agenda.

ONG intermédiaires et fondations privées ont joué un rôle clé dans l'apport d'un soutien direct aux

organisations des PACL. Bien que les fondations philanthropiques privées n'aient contribué qu'à hauteur de 3 pour cent des dépenses totales consacrées à l'appui aux droits fonciers des PACL et à leur gestion des forêts, elles ont mis en place de meilleures pratiques en matière de délivrance de subventions directes, flexibles et moins bureaucratiques aux organisations des PACL. Cela a jeté les bases d'un appui plus direct aux organisations des PACL, aussi bien de sources publiques que privées. Grâce aux innovations et aux progrès réalisés dans le renforcement des capacités, il y a maintenant davantage de canaux disponibles pour financer les droits fonciers des PACL et leur gestion des forêts, et plus de solutions pour financer directement les PACL.

Les actions visant à améliorer la gestion et la protection des terres et des écosystèmes par le biais de Solutions Basées sur la Nature (SBN) reçoivent une attention croissante en tant que solutions aux crises du climat et de la biodiversité. La protection et la restauration des forêts tropicales offrent le plus grand potentiel de réduction des émissions en termes de SBN. Compte tenu du rôle clé des PACL dans la protection efficace et la gestion durable des forêts tropicales, professionnels et bailleurs appuyant les SBN doivent travailler avec les PACL de manière à renforcer plutôt qu'à minimiser leurs droits à la terre, leur sécurité économique et leur bien-être. Les décideurs doivent placer les droits, et en particulier les droits des PACL, au centre de leurs efforts liés aux SBN. Cela inclut une augmentation significative de l'appui aux PACL, tant financièrement que politiquement, pour leur permettre de jouir d'une sécurité foncière sur leurs terres coutumières et de continuer à gérer leurs terres et leurs forêts de manière durable.

Notre avenir commun en dépend. 

<sup>2</sup> RI. 2020. "The Opportunity Framework: Identifying Opportunities to Invest in Securing Collective Tenure Rights in the Forest Areas of Low and Middle-Income Countries." [Cadre d'opportunités : identifier les possibilités d'investissement dans la sécurisation des droits fonciers collectifs dans les zones forestières des pays à revenus faibles ou intermédiaires] - <https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2020/09/Opp-Framework-Final.pdf> et RRI et Tenure Facility. 2021. "Scaling-Up the Recognition of Indigenous and Community Land Rights: Opportunities, Costs and Climate Implications Technical Report." [Renforcement de la reconnaissance des droits fonciers autochtones et communautaires: opportunités, coûts et implications climatiques, rapport technique.]

## RECOMMANDATIONS

*Les principales recommandations formulées dans le présent rapport visent à ce que les bailleurs fixent des ambitions plus élevées quant au montant des fonds destinés aux droits fonciers des PACL et à leur gestion des forêts, et quant à la part de ces financements qui parvient aux organisations des PACL. Pour faire cela efficacement, tous les acteurs de la chaîne de financement doivent s'appuyer sur les leçons apprises et développer leurs opérations de manière à canaliser de manière plus stratégique et efficace le financement des bailleurs, vers les PACL qui sont ceux qui feront en fin de compte la différence.*

### Bailleurs

- Prioriser et augmenter le financement des droits fonciers des PACL et de leur gestion des forêts dans le cadre des initiatives émergentes sur le climat et la biodiversité, y compris les Solutions Basées sur la Nature.
- Accroître l'appui direct aux organisations des PACL. Identifier les obstacles administratifs au financement direct des organisations des PACL, et les éliminer lorsque cela est possible.
- Développer des partenariats stratégiques avec des organisations ou des institutions appropriées qui peuvent agir en tant qu'intermédiaires où le besoin se présente, et accroître l'appui à travers elles.
- Fournir un appui au développement institutionnel des organisations des PACL et des intermédiaires en tant que partie intégrée de l'appui fourni dans les programmes.
- Promouvoir une meilleure intégration des droits fonciers des PACL et de leur gestion des forêts dans les stratégies nationales en matière de climat et de biodiversité et dans les programmes de développement financés au niveau bilatéral ou par l'intermédiaire de banques multilatérales de développement.
- S'aligner sur les programmes nationaux et locaux visant à appuyer les droits fonciers des PACL, leur gestion et leurs moyens de subsistance durables, afin de promouvoir des synergies et de réduire la charge administrative pesant sur les organisations des PACL et les communautés.
- Assurer l'inclusion et un partage des bénéfices équitable des paiements basés sur les résultats dans les programmes REDD+.
- Accroître la coordination entre les bailleurs, y compris les fondations privées, afin de tirer parti des points forts de chaque bailleur et d'harmoniser autant que possible les conditions de réalisation des projets.

## ***Gouvernements des pays ayant des forêts tropicales***

---

- Prioriser les droits fonciers des PACL et leur gestion des forêts dans les stratégies nationales en matière de climat, de REDD+ et de biodiversité, ainsi que dans les programmes de développement. Intégrer les PACL en tant que parties prenantes et partenaires clés dans la mise en œuvre de ces stratégies.
- Garantir aux PACL l'accès et le partage équitable des financements en matière de climat et de biodiversité, notamment par le biais de mécanismes de partage des bénéfices.
- Inclure des représentants des PACL dans la prise de décisions des mécanismes de financement nationaux.
- Reconnaître les organisations PACL en tant qu'entités juridiques, pour leur permettre de recevoir des fonds et de participer à des projets.

## ***ONG intermédiaires***

---

- Adopter l'esprit et l'approche attachés au rôle d'intermédiaire et s'efforcer d'améliorer ses prestations de services auprès de ses partenaires PACL. Investir dans des systèmes, des formations et la construction des relations afin que le personnel soit mieux informé sur les contextes locaux et puisse apporter de la valeur aux partenaires PACL.
- Coordonner et appuyer le développement des capacités des organisations des PACL.
- Accroître sa propre capacité à gérer efficacement les financements pour les droits fonciers des PACL et leur gestion des forêts.
- Responsabiliser les PACL en augmentant le flux de financement et la flexibilité pour la prise de décision par les organisations PACL elles-mêmes. Promouvoir les financements directs lorsque les efforts de renforcement des capacités ont abouti à des partenaires PACL suffisamment forts.
- Augmenter la représentation des PACL au sein des organes de gouvernance afin de mieux informer la prise de décisions et l'élaboration des politiques.

## ***Organisations des PACL***

---

- Trouver des moyens d'interagir avec les bailleurs et les intermédiaires qui peuvent être éloignés de leur région. Développer un groupe d'intermédiaires et de bailleurs de confiance.
- Améliorer les réseaux avec des intermédiaires et bailleurs dans le pays.
- Documenter les effets de la gestion durable des forêts par les PACL et utiliser ces informations pour les présenter aux bailleurs comme base factuelle pour une augmentation du financement.
- Prioriser le développement des capacités institutionnelles en tant qu'éléments de programme, y compris le développement à long terme des capacités du personnel de base.
- Reconnaître la force de son organisation vis-à-vis des bailleurs et des intermédiaires, et chercher à réduire les impacts négatifs potentiels des fonds des bailleurs sur les communautés et les priorités com